



Elections professionnelles : une direction qui fait le forcing !

Sans attendre l'audience qui aura lieu ce lundi 22 mai devant le Tribunal Judiciaire de Paris pour entendre les arguments des 5 Organisations Syndicales Représentatives contestant le périmètre des CSE que la direction veut imposer (FO qui demande un CSE unique d'un côté, CFDT, CGT, SNJ et SUD qui réclamons des CSE au plus près des stations locales, de l'autre), la direction de Radio France impose un calendrier électoral absurde.

Elle programme la fin du 2^{ème} tour des élections professionnelles de 12 juillet, alors que nombre de salarié-es seront en vacances, sur les festivals d'été, absents des grilles pour les CDDU ou concentrés sur le démarrage des grilles d'été pour Bleu !

Ces élections vont mettre en place un CSE France Bleu et un CSE autre (tous les services parisiens, les chaînes nationales et les salariés en région qui travaillent pour d'autres chaînes ou directions). Un projet de régression de la représentation sociale des salarié-es validé par l'inspection du travail (DRIEETS).

Pour nous, toutes les négociations en lien avec les futurs CSE, leurs élections et leurs moyens devraient être suspendues. Sauf que la Direction du dialogue social a maintenu son calendrier, a continué à convoquer les organisations syndicales et a même mis à la signature les deux premiers accords. Evidemment, toutes avaient refusé d'y participer. Toutes, sauf une, la seule qui ne conteste pas le périmètre des CSE. L'UNSA ! Dont le tract justifiant sa position n'était rien d'autre que la paraphrase des arguments de la direction ! C'est dire si le résultat est une vision unilatérale, celle de la direction.

Le 4 mai dernier, devant la présidente, les OS contestataires ont solennellement demandé un report du calendrier électoral pour pouvoir continuer à négocier cette représentation des salariés. En effet comment pourrions-nous projeter un découpage électoral alors que nous ignorons complètement ce que décidera le tribunal sur le nombre de CSE ?

La réponse ? Un nict catégorique ! Puis les menaces se transforment en sanctions : le calendrier électoral inscrit le second tour pendant les vacances d'été. A l'instar du gouvernement, la Direction sort le 49.3 ; à quand les CRS ? Désormais, c'est la justice qui doit parler.

La direction prend la responsabilité de priver l'entreprise de la représentation locale qui ne peut légalement que passer par un accord et donc doit être négociée.

Fin des RDP (représentants de proximité). Une seule Commission Santé Sécurité Conditions de Travail pour tout le réseau Bleu. Conclusion : une dégradation sans précédent des Instances de dialogue social.

« Négociation » un mot qui semble désormais irriter au sein de la direction de Radio France. Cette direction qui a très bien intégré la doctrine gouvernementale de ces derniers mois dans la gestion des relations sociales : *passage en force, bras de fer, tension, chantage, provocations, éléments de langage* et surtout un objectif : affaiblir la représentation des salarié-es.

Une vision archaïque qui ne fera que desservir notre entreprise. Ce qui est à déplorer, c'est le climat de grande tension dans les relations sociales généré par le comportement de la direction de Radio France.

Rendez-vous au tribunal !

Paris, le 17 mai 2023